

DEMANDE DE SUBVENTION

Soutien à la création d'une plateforme de déchets verts

Le Smictom de la Région de Saverne soutient les communes de son territoire qui créent une plateforme pour la gestion des déchets verts de leurs habitants.

Dépenses éligibles : prestations de création, achat de matériel.

Montant de la subvention : 75 % des frais engagés dans la limite de 3000 € par commune.

Conditions d'octroi : organiser la gestion des déchets verts des habitants.

Modalités de versement : la subvention sera versée sur production de la/des facture(s) et du formulaire dédié.

- **Coordonnées référent projet :**

- **Historique des actions liées aux déchets, menées au sein de la commune :**

- **Descriptif de la plateforme qui fait l'objet d'une demande de subvention :**

- **Objectifs de l'action (dont impact sur les déchets) :**

- **Calendrier de réalisation :**

- **Mode de fonctionnement prévu et précisions complémentaires :**

- **Budget (coût total, prises en charge éventuelles d'autres organismes...) :**

Coût de la plateforme (en € TTC)	<input type="text"/>
Participation de la commune (en € TTC)	<input type="text"/>
Autres financements (en € TTC)	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Coût pris en charge par le Smictom (en € TTC)	<input type="text"/>

- **Éléments à fournir :**

- Facture ou à défaut devis

- **Date :**

- **Signature et cachet :**

Merci de renvoyer ce document au Smictom de la région de Saverne 10, rue du Zornhoff 67700 Saverne ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr

Le Smictom de la région de Saverne traite les données recueillies dans le but de vérifier l'éligibilité de votre demande de subvention. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez-vous rendre sur la page « mentions légales » de notre site internet : <https://www.smictomdesaverne.fr/mentions-legales/> ou demander à l'accueil du Smictom.